

## RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner les objets suivants :

**(09\_POS\_117) Postulat Frédéric Borloz au nom du groupe radical demandant l'organisation d'Assises de la relance et de l'emploi**

**(09\_POS\_121) Postulat Yves Ferrari au nom du groupe des Verts pour un *green new deal* vaudois dans le domaine énergétique**

La commission s'est réunie le jeudi 30 avril 2009 à la salle 300 du Département de l'économie à Lausanne. Elle était composée de Mmes Fabienne Freymond Cantone, Béatrice Métraux, Valérie Schwaar, Sylvie Villa et de MM. Frédéric Borloz, Claude-Eric Dufour, Claude-André Fardel, Yves Ferrari, Pierre Grandjean, Michel Miéville (en remplacement de Pierre Guignard), Michele Mossi et Rémy Pache ainsi que de Mme Claudine Wyssa, confirmée en début de séance dans son rôle de présidente.

M. Jean-Claude Mermoud, chef du Département de l'Economie (DEC) était présent. Il était accompagné de MM. Henri Rollier, chef du Service de l'Energie et de l'Environnement (SEVEN), représentant le Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE) et Pierre Fellay, secrétaire général du DEC. Nous remercions le conseiller d'Etat pour ses réponses, ainsi que les chefs de service et M. Fellay pour la prise de notes de séance.

Considérant que ces deux propositions cherchent à trouver pour le canton des solutions à la question de la crise, de l'emploi et de la relance (économique, sociale et environnementale), le Bureau du Grand Conseil a nommé une seule commission pour étudier ces deux postulats. Ils ont donc été traités conjointement et font l'objet d'un seul rapport, bien que mis en vote séparément. Il y aura donc deux conclusions à ce rapport, qui seront également votées en tant que telles par le plénum.

### *Rappel des propositions*

Le postulat Ferrari demande quelle est la position du Conseil d'Etat par rapport à une relance qui doit être à la fois sociale, économique et environnementale. Le rapport devrait contenir des chiffres, un listing des actions entreprises et des engagements pris par le Conseil d'Etat.

Le postulat Borloz part du constat que la crise sera longue. Malgré les actions déjà entreprises par le Conseil d'Etat, il s'agit d'associer tous les milieux concernés à des séances de travail sur le thème de la relance afin de traiter la question globalement. La forme du postulat choisie permet au Conseil d'Etat d'analyser si la demande est pertinente.

En synthèse, les deux postulats réunis demandent des analyses, des chiffres et des engagements pour des mesures économiques, sociales et environnementales. La question de l'organisation d'assises est

complémentaire à la problématique de base commune aux deux objets.

### *Position du Département*

Le conseiller d'Etat expose qu'il n'a pas de problème avec la mise sur pied d'assises de la relance et de l'emploi si le Grand Conseil le décide. Il attire toutefois l'attention sur l'effet d'appel que peut avoir une telle démarche et sur le fait qu'il s'agira de répondre aux vœux les plus divers et abstraits. Cependant l'intérêt d'un tel greivium est qu'il permettrait aux différentes personnes concernées de s'exprimer. Quant à la question environnementale, il en relève l'importance mais considère qu'il ne faut pas limiter l'action dans ce cadre à des questions énergétiques.

### *Renseignements complémentaires*

En ce qui concerne les mesures déjà entreprises par le canton de Vaud, les précisions suivantes sont données :

- Il s'agit de mesures anticycliques et non pas de relance, en effet le canton Vaud doit se limiter à des mesures qui sont de sa compétence et ne peut, par exemple, rien entreprendre pour aider à l'exportation, ceci relevant des compétences fédérales. Au niveau cantonal, il s'agit de donner du travail aux entreprises et d'aider à l'emploi.
- Le plan du Conseil d'Etat est en trois phases (mais n'est pas limité). Le premier train de mesures a été annoncé, le deuxième le sera à l'occasion du budget 2010 et un troisième pourra l'être à la fin de l'année. Cette manière de faire permet au Conseil d'Etat de suivre la situation en permanence. Le DEC coordonne la démarche et chaque département met en œuvre les mesures dont il a la compétence.
- Des mesures énergétiques sont en train d'être mises en œuvre. La chute du prix des énergies fossiles a malheureusement mis un coup de frein aux énergies renouvelables. Les entreprises de pointe sur ce secteur sont touchées de plein fouet. L'Etat peut encourager, mais ne peut pas obliger le recours à ces énergies.
- la Suisse consomme 60'000 GWh/an, le canton de Vaud 4'000 GWh/an alors qu'il n'en produit que 1'000 par an. En ce qui concerne les projets énergétiques, le SEVEN est actif notamment dans le domaine de la géothermie profonde (Lavey), des éoliennes (13 sites à l'étude pour 300 GWh) et de l'hydraulique (68 sites à l'étude pour 210GWH), dont le total des projets permettrait une production de 640 GWh/an, soit un accroissement de 56% de la production vaudoise et l'équivalent de 15% de la consommation de notre canton.
- Le SEVEN a mis au concours les postes correspondant aux ETP déjà accordés. Il soumettra bientôt une demande au Conseil d'Etat pour des auxiliaires supplémentaires à affecter à ce domaine.
- Romande Energie, pour sa part, prévoit d'investir 570 millions pour des projets dans le cadre de sa nouvelle société Romande Energie Renouvelable.
- On estime en Suisse que le 45% de la consommation totale représente la consommation des bâtiments. Le potentiel d'économies est énorme car il est possible de diviser cette consommation par 2, voire par 3 pour les bâtiments construits avant 1990.
- Le programme énergétique national 2010 voté par le Conseil national affecte 150 millions sans exiger de contre partie de la part des cantons. Vaud a un programme d'assainissement par le biais du doublement du centime climatique. Le programme de stabilisation annoncé par la Confédération tient lieu d'effet d'annonce.
- Un concept énergétique pour les communes est en cours de préparation. Les communes recevront un outil pour faire leur bilan énergétique.
- Une étude a été lancée en collaboration avec l'EPFL sur l'approvisionnement énergétique dans le canton de Vaud.

### *Discussion*

La discussion tourne autour de deux thèmes : la question de l'information et celle de l'organisation des assises. Faut-il informer d'abord ou considérer les assises comme le lieu où l'information serait faite ? Certains commissaires sont d'avis que les projets existent déjà et qu'il faudrait plutôt les lancer immédiatement sans perdre de temps à discuter. La commission se met d'accord sur le fait que les assises devraient plutôt s'intituler "ateliers" et ne pas forcément réunir un nombre très important de personnes (maximum 70). Il s'agira, lors de ces réunions, de faire émerger des pistes qui seraient la base du rapport du Conseil d'Etat sur les postulats. En effet, on n'imagine pas le Conseil d'Etat attendre le délai de réponse avant d'organiser les ateliers. Les ateliers plancheraient également sur les questions énergétiques qui feraient donc partie intégrante du rapport. De même, les questions d'information et de formation seront traitées ; notamment les communes doivent être mieux informées sur les aides qui peuvent être apportées par le Canton dans ce domaine.

### *Vote de la commission*

La commission décide à l'unanimité de **prendre en considération le postulat Borloz** et, à l'unanimité également, de **prendre en considération le postulat Ferrari**.

---

Bussigny, le 17 mai 2009.

La rapportrice :  
(Signé) *Claudine Wyssa*